

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET CONVENTION FINANCIERE
2022 / 2023

LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET, SIGNE ET LISIBLE

Code :
complété par l'ADMINISTRATION

NOM DE L'ELEVE : **PRENOM:**

CLASSE 2021/2022 : **CLASSE 2022/2023 :**

I. RESPONSABLE PAYEUR POUR LA FACTURATION DE SCOLARITE RESTAURATION ET ACTIVITES (à remplir obligatoirement en Majuscules)

Responsable payeur n°1

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

.....

.....

Courriel :@.....

Téléphone fixe : / / / /

Téléphone portable : / / / /

Responsable payeur n°2

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

.....

.....

Courriel :@.....

Téléphone fixe : / / / /

Téléphone portable : / / / /

II. APEL

Les représentants de l'APEL du Groupe Scolaire OGEC Sainte Louise de Marillac vous invitent à les rejoindre au sein de l'association de parents d'élèves. La cotisation annuelle est de 25,00 €, règlement par chèque à l'ordre de « l'OGEC Sainte Louise de Marillac » encaissable le 5 septembre 2022. Souhaitez-vous cotiser :

Oui

Non

III. INSCRIPTION RESTAURATION - FORMULE FORFAIT

- Externe
- Demi-pensionnaire : (VOIR REGLEMENT FINANCIER)

Forfait DP3 : 3 jours par semaine Forfait DP4 : 4 jours par semaine Forfait DP5 : 5 jours par semaine

Certains plats peuvent contenir du porc, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser.

Consomme : Oui

Non

Signature représentant(e) légal(e) :

IV. MODE DE PAIEMENT DES FRAIS

Les familles disposent de 3 possibilités de règlement (cocher la case correspondant à votre choix)

par prélèvement :

par chèque

en espèces

- Versement en 1 fois
- Versement en 3 fois
- Versement en 10 fois

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement, il est effectué le 5 du mois.

Merci de nous remettre le mandat de prélèvement SEPA accompagné de votre RIB.

V. BOURSE ET AIDES COLLEGIENS

Élève boursier : oui non

Si oui, dans ce cas, la famille doit demander le transfert de bourse à l'établissement d'origine. Si ce n'est pas le cas, la famille peut retirer un dossier auprès du service comptabilité au mois de septembre 2022.

Aides financières éventuelles :

Des aides financières peuvent être proposées aux familles. Les critères d'attribution peuvent varier en fonction des directives gouvernementales. Merci de vous renseigner auprès du service comptabilité du groupe scolaire OGECE Sainte Louise de Marillac.

Je souhaite être informé(e) des différents soutiens financiers possibles.

VI. TAXE D'APPRENTISSAGE

Les familles qui, de par leur statut d'employeur ou par leur situation professionnelle, ont une influence sur le versement de la taxe d'apprentissage de leur entreprise (obligation fiscale pour les entreprises), peuvent décider de soutenir l'établissement en nous versant cette taxe. Cette contribution participe aux investissements pour l'acquisition d'outils pédagogiques et pour l'amélioration du cadre de vie de nos futurs diplômés, vos futurs salariés !

Merci de bien vouloir communiquer nos coordonnées à votre employeur.

VII. CONVENTION FINANCIERE

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'élève,
entrant en classe de déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement financier
2022/2023 de l'établissement, qui règle les rapports dans le domaine financier entre celui-ci et les
représentants légaux de l'élève.

Cette présente convention est conclue pour une année scolaire et prend effet le 1^{er} septembre 2022. A chaque renouvellement, cette convention accompagnée du règlement financier est actualisée et signée de nouveau par les parties en présence.

Le

Signature du ou des représentant(s) légal(légaux) »
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du chef d'établissement

GROUPE SCOLAIRE
SAINTE LOUISE DE MARILLAC
3 Boulevard du Nord
93340 LE RAINCY
Tél. 01 43 81 83 78
www.groupe-scolaire-saintelouisedm.com

Réservé au service comptabilité

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription réglés en espèces ou chèque | <input type="checkbox"/> Cotisation APEL |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription 250 € | <input type="checkbox"/> Contribution par chèque |
| <input type="checkbox"/> Acompte de 150€ réinscription | <input type="checkbox"/> Restauration par chèque |
| <input type="checkbox"/> Mandat de prélèvement SEPA + RIB | |

